

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
 EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

 Séance du 5 mai 2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Point 1 : Elections 1-1 Election d'un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de rang B au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice 1-2 Sièges à pourvoir au Conseil de l'Institut Européen de Télémédecine	<p>Majorité requise : 31 voix 38 votants Candidature de M. Gilbert BESSIÈRE (CEVU) : 18 voix Candidature de M. Yannick POQUET (CEVU) : 20voix Les candidats n'ayant pas obtenu la majorité requise, le siège d'enseignant-chercheur ou chercheur de rang B reste vacant</p> <p><u>Conseil de l'Institut Européen de Télémédecine</u> (majorité relative) 38 votants</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 3 Enseignants-Chercheurs ou Chercheurs dont au moins 2 du secteur médical. <p><u>3 candidatures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MANELFE Claude (secteur médical) 38 voix ELU - FERNET Pierre (secteur médical) 38 voix ELU - FRAYSSE Bernard (secteur médical) 38 voix ELU <p><input type="checkbox"/> 2 Personnalités qualifiées en Télémédecine</p> <p><u>2 candidatures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LE FOYER DE COSTIL Huguette (avocate) 38 voix ELUE - LARENG Louis (Professeur) 38 voix ELU <p><input type="checkbox"/> 1 Praticien de Télémédecine.</p> <p><u>1 candidature</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAVOLDELLI Monique (PH) 38 voix ELUE <p><input type="checkbox"/> 4 représentants de l'UPS.</p> <p><u>4 candidatures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOURGUES Magali (PCA) 38 voix ELUE - ANTIBI André (MIG) 38 voix ELU - SIXOU Michel (Odontologie) 33 voix ELU - GALIAN Christian (DRRE) 26 voix ELU 	DAG	Extrait de compte-rendu
		DAG	Extrait de compte-rendu

1-3 Modification de l'article 7 des statuts du Département de Sport de Haut-Niveau	Point reporté au CA du 16/06/03		
Point 3 : Organisation générale Décision quant à la banalisation de l'après-midi du 15 mai 2003	Banalisation de l'après-midi du jeudi 15 mai 2003 en raison de la fête de l'Université pour les personnels et étudiants Approuvé par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention	* Cabinet du Président * SCAS	2003/05/01
Point 4: Associations			
4-1 Demande d'autorisation de domiciliation de l'association « Personnels de l'IUT d'Auch Festifs »	Adoptée par 32 voix pour et 2 abstentions	DAG	2003/05/02
4-2 Demande d'autorisation de domiciliation de l'association « Biotechnology Student Association : BSA »	Adoptée par 34 voix pour	DAG	2003/05/03
Point 5 : Examen des dossiers de demande d'expertise dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER), des bâtiments 4TP2 et du 3TP1, la fin de la rénovation des TP de Chimie et l'étude de faisabilité du 4TP4 sont actés. Approuvé par 23 voix pour, 4 abstentions et 0 voix contre.	Les dossiers de demande d'expertise, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER), des bâtiments 4TP2 et du 3TP1, la fin de la rénovation des TP de Chimie et l'étude de faisabilité du 4TP4 sont actés. Approuvé par 23 voix pour, 4 abstentions et 0 voix contre.	* Services Financiers * Agent Comptable * DIAU	2003/05/04
Point 6 : Conventions Vote bloqué :			
6-1 Convention entre l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques (ENSIACET) et l'UPS	La convention entre l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques (ENSIACET) et l'UPS est approuvée à l'unanimité par 34 voix pour	DAG	2003/05/05
6-2 Convention GRISCYA constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cyanobactéries.	La convention GRISCYA constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cyanobactéries est approuvée à l'unanimité par 34 voix pour	DAG	2003/05/06
6-3 Avenant à la convention entre l'UPS/IUT Département Génie Chimique et la société FACEO (Restaurant Le Thalès- Basso-Cambo).	L'avenant à la convention entre l'UPS/IUT Département Génie Chimique et la société FACEO (Restaurant Le Thalès- Basso-Cambo) est approuvé à l'unanimité par 34 voix pour	DAG	2003/05/07
6-4 Avenant à la convention entre l'Association DOM – TOM et l'UPS/SIUAPS	L'avenant à la convention entre l'Association DOM – TOM et l'UPS/SIUAPS est approuvé à l'unanimité par 34 voix pour	DAG	2003/05/08

Point 7 : Finances				
7-1 Répartition des contributions des entreprises innovantes hébergées dans les laboratoires de recherche de l'UPS (laboratoire, fonds de Valorisation)	La répartition des contributions des entreprises innovantes hébergées dans les laboratoires de recherche de l'UPS est répartie pour les contributions présentées ce jour comme suit : 35% pour les laboratoires, 35% pour les UFR et Facultés et 30% pour le fonds de valorisation de la Recherche. (CR 27 montant: 22.745,16 euros) Approuvée par 32 voix pour et 2 contre.	* Services Financiers * Agent Comptable	DRRE	2003/05/09
7-2 Proposition de répartition des crédits de maintenance et de sécurité : dotations 2003	La proposition de répartition des crédits de maintenance et de sécurité : dotation 2003 (1.829.388,00 euros TTC) est approuvée à l'unanimité par 34 voix pour (document joint)	DIAU		2003/05/10
7-3 Demande de subvention de l'association Sportive	Une avance d'un montant de 26.700,00 euros est accordée à l'association sportive de l'UPS.Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour.	DAG		2003/05/11
7-4 Décisions Budgétaires Modificatives	Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour (montant par UB)(document joint)			2003/05/12
7-5 Création de Centres de Responsabilité et d'une destination	Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour (document joint)			2003/05/13
7-6 Demande de création de rubriques budgétaires pour l'exercice 2003	Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour(document joint)			2003/05/14
7-7 Demande de subvention d'équilibre concernant l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Comités, Associations et Services (FNCAS) les 22 et 23 mai 2003	L'octroi d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 4.500,00 euros concernant l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Comités, Associations et Services (FNCAS) les 22 et 23 mai 2003 est attribuée au SCAS. Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour	SCAS		2003/05/15
7-8 Versement d'un capital décès au bénéfice de l'UPS (Facultés de Médecine - laboratoire de recherche médicale) par la société AG2R PREVOYANCE	Versement d'un capital décès, d'un montant de 3.555,42 euros, par la société AG2R PREVOYANCE à l'UPS. Cette somme sera partagée entre les Facultés de Médecine Rangueil et Purpan et affectée à la recherche médicale Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour.			2003/05/16

<p>7-9 Organisation d'une formation dans le cadre de la généralisation du test angine (TDR) répondant au dispositif mis en place par l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie), actions de formation financées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie à destination des Médecins Généralistes (13 sessions de janvier à mai 2003): 13 000 euros.</p>	<p>L'organisation d'une formation dans le cadre de la généralisation du test angine (TDR) répondant au dispositif mis en place par l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie), (13 sessions de janvier à mai 2003) pour un montant de 13 000 euros au bénéfice de la Faculté de médecine Rangueil est approuvée à l'unanimité par 34 voix pour.</p>	<p>Faculté de Médecine-Rangueil</p>	<p>2003/05/17</p>
<p>7-10 Fixation des tarifs d'inscription des personnels et étudiants au repas de la Fête de l'Université le 15 mai 2003</p>	<p>Les tarifs d'inscription des personnels et étudiants au repas de la Fête de l'Université le 15 mai 2003, sont fixés à 12 euros pour les personnels et étudiants et 15 euros pour les extérieurs. Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour</p>	<p>SCAS</p>	<p>2003/05/18</p>
<p>7-11 Examen du Compte financier de l'exercice 2002</p>	<p>Reporté au CA du 16/06/03</p>		
<p>Point 8 : Relations Internationales</p> <p>8-1 Accord de coopération interuniversitaire établi entre l'Université Fédérale de Parana (Brésil) et l'UPS.</p>	<p>Reporté au CA du 16/06/03</p>		
<p>8-2 Accord de coopération interuniversitaire établi entre l'Université Majeure de San Andres – La Paz (Bolivie) et l'UPS.</p>	<p>Reporté au CA du 16/06/03</p>		
<p>Additif : Scolarité</p> <p>Principes de validation dans le nouveau cursus « licence » (modalités de contrôle des connaissances)</p>	<p>L'enseignement des Langues vivantes dans le nouveau schéma de formation, ainsi que les nouvelles dispositions concernant les modalités de contrôle de connaissance avec, dans les deux cas une note plancher à 6 sont approuvés par 21 voix pour 8 contre et 3 abstentions.</p>	<p>Division de la Scolarité</p>	<p>2003/05/19</p>

Toulouse, le 12 mai 2003

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU